

souvent prend la forme hémorragique et la forme bubonique.. La sécheresse et la misère sont les causes de la peste. L'automne et le printemps sont les saisons de prédilection, les hautes températures en arrêtent le développement. Le moyen prophylactique le meilleur et le plus pratique est de fuir le pays.

Les mesures qu'il propose seraient : faire abandonner les villes contaminées ; faire brûler les maisons et tous les objets ayant appartenu aux pestiférés.

Le Congrès adopte ces conclusions.

M. TREILLE voudrait que le Congrès émit le vœu signalant au gouvernement l'utilité qu'il y aurait à faire des recherches bactériologiques. Il faudrait envoyer dans les pays infectés des commissions subventionnées par les diverses puissances. Il serait facile de trouver des hommes qui n'hésiteraient point à faire les recherches dont il s'agit, dans l'intérêt de la science.

M. PROUST.—Cette question a déjà été pour lui un objet qui l'a préoccupé. Le moment actuel serait mal choisi, l'Asie étant en pleine révolution, pour que cette question reçoive une solution. Il nous faudra attendre que la peste se soit propagée à des régions voisines ; alors, on organisera une mission scientifique, pour laquelle des crédits sont déjà trouvés.

Le Congrès adopte le vœu de M. Treille.

M. PROUST, rapporteur.—Il parle de l'importante question de l'assainissement des ports. Les mesures prises pour l'assainissement des navires ont grandement diminué les chances de contagion à leur retour de pays contaminés ; mais ces mesures seront insuffisantes tant qu'on n'aura pas pris des mesures sévères pour l'assainissement des villes, tant en France qu'ailleurs. En France, on aura de grandes difficultés pour assainir complètement les deux villes par lesquelles est souvent entré le choléra : Marseille et Toulon.

Il faut que les villes et les ports soient assainis, car il y a une distinction à faire. Une fois la ville bien assainie, il est indispensable qu'elle écoule rapidement les matières avant qu'elles n'entrent en

fermentation. Ce n'est point dans le port que cette évacuation doit avoir lieu, et le port se trouvera assaini par suite de l'assainissement de la ville. La question est donc celle-ci : pouvoir évacuer les matières en dehors du port.

M. DE MONTRICHER (de Marseille).—Je partage l'opinion de M. Proust. Le port de Marseille est infecté par les égouts qui y diversent leurs eaux. Il serait nécessaire qu'une entente eût lieu entre la chambre de commerce, la municipalité et l'Etat, pour arriver au résultat désiré. Un projet de modification des voies d'égouts est en ce moment en cours, et à cette heure en partie exécuté.

M. RABOT (de Seine-et-Oise).—Dans certains ports de la Manche, il faudrait supprimer les puisards et établir une canalisation spéciale, car certaines villes ne possèdent pas d'égouts, et toutes les eaux de toute nature, passant à travers la ville, viennent se déverser dans le port.

M. RACHET (d'Honfleur) demande que les principales villes de la Manche soient pourvues de Conseils d'hygiène. Il cite Honfleur comme ne possédant ni égouts, ni même d'eau potable.

M. DROUINEAU, de l'avis de M. de Montricher, reconnaît que Marseille a pris une initiative, et que chaque ville devrait suivre son exemple ; mais les ports sont la propriété de l'Etat, c'est à lui de s'occuper de leur assainissement.

M. TREILLE pense comme le rapporteur : il reconnaît la part d'initiative revenant à l'Etat, aux municipalités et aux Chambres de commerce, mais il serait important de pouvoir la déterminer. Il voudrait ajouter la conclusion suivante à celle du rapporteur : Les arrivages de cornes, de chiffons, qui peuvent être causes des épidémies de variole, de charbon, etc., doivent être l'objet de purifications, et les Chambres de commerce devraient veiller à l'assainissement.

M. RABOT, revenant sur la question des conseils d'hygiène d'arrondissement, voudrait étendre leurs attributions, et leur accorder un pouvoir délibératif.

M. A. SMITH (de Londres).—Dans un Congrès international, il est difficile de limiter les devoirs de chacun. C'est